



DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

Fiche de renseignements

Organisme demandeur

Raison sociale :
Adresse officielle :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Fax : Courriel :
Dossier suivi par : Fonction :
Représentant légal : Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom : Activité / Type :
Dates : Horaires de : à :
Nom du contact sur place : Téléphone fixe sur site :
Fonction de ce contact : Téléphone portable :
Adresse manifestation :
Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé
Superficie : Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :
Risques particuliers :

Nature de la demande

Effectif public (P1) : Dispositif pour Public : oui non
Maximum instantané : Cumul sur la journée : Tranche d'âge :
Personnes ayant des besoins particuliers : Présence d'handicapés Présence de VIP
Durée de présence du public :

Nature de la demande pour les acteurs (ne remplir qu'en cas de dispositif Acteurs)

Effectifs d'acteurs (artistes, sportifs) : Dispositif pour Acteurs : oui non
 Professionnels Amateurs Mixte
Maximum instantané : Cumul sur la journée : Tranche d'âge :
Effectif secouristes souhaité :

Activité du rassemblement – P2 (ne remplir qu'en cas de dispositif Public)

- Public Assis** : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique
 Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole
 Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement
 Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, évènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public

Environnement et accessibilité du site – E1 (ne remplir qu'en cas de dispositif Public)

Structure :

- Permanente : bâtiment, salle en dur, voies publiques avec accès dégagés
- Non permanente : gradins, tribunes, chapiteaux, espace naturels ≤ 2 hectares, brancardage 150 m <longueur ≤300 m, Terrain en pente sur plus de 100 m.
- Espace naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha brancardage 300 m <longueur ≤600 m, terrain en pente sur plus de 150 m, Autres conditions d'accès difficiles.
- Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 m, Terrain en pente sur plus de 300 m, autres conditions d'accès difficiles, Progression des secours rendue difficile par la présence du public.

Délai d'intervention des secours publics – E2 (ne remplir qu'en cas de dispositif Public)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ≤ 10 minutes | <input type="checkbox"/> > 20 minutes et ≤ 30 minutes |
| <input type="checkbox"/> > 10 minutes et ≤ 20 minutes | <input type="checkbox"/> > 30 minutes |

Autres secours présents sur place

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Médecin - Nom : | Tél. portable : |
| <input type="checkbox"/> Infirmier - Nom : | Tél. portable : |
| <input type="checkbox"/> Kiné - Nom : | Tél. portable : |
| <input type="checkbox"/> Ambulance privée - Nom : | Tél. portable : |

Logistique

- | | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|-----------------|
| L'organisateur met un local à disposition pour le poste de secours | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Surface : |
| L'organisateur prend en charge le repas des secouristes | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | |
| L'organisateur demande une attestation pour la préfecture | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | |

Date :

Signature et cachet de l'organisateur :

Cette fiche de renseignement, soigneusement complétée par l'organisateur, doit être renvoyée au plus tard **1 mois avant la date prévue de la manifestation.**

Merci de renvoyer cette fiche de renseignement à l'adresse suivante :

contact@protection-civile-vendee.org

ou

135 rue d'Aubigny 85 000 LA ROCHE SUR YON

Conformément à l'article L725-3 du Code de la Sécurité Intérieure, il est important de rappeler que seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes.